

## FICHE DE POSTE

<b>Intitulé du poste : Enseignant en classe à horaires aménagés musique - CHAM (H / F)</b>	
<b>Date de mise à jour :</b> mars 2019	<b>Texte de référence :</b> arrêté du 31 juillet 2002, circulaire 2002-165 du 2 août 2002, arrêté du 22 juin 2006
<b>Implantation du poste :</b> EEPu Louis Pasteur – Le Pontet	<b>Horaires :</b> régime horaire des enseignants du premier degré
<b>Rattachement hiérarchique :</b> IEN Avignon III	<b>Conditions :</b> affectation à titre définitif
<b>Public accueilli :</b> 18 élèves de CM1-CM2	<b>Quotité :</b> temps plein
<b>Lien avec des partenaires :</b> convention partenariale avec le conservatoire de musique, lien permanent avec le CPD musique	<b>Procédure de recrutement :</b> candidature hors mouvement, commission d'entretien
<p><b>Résumé de l'activité :</b></p> <p>La classe à horaires aménagés implantée à l'école Louis Pasteur permet aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé en chant ou pratique instrumentale.</p> <p>L'enseignant assure les apprentissages scolaires conformément aux programmes en vigueur. Il doit également veiller à la bonne intégration et au bon fonctionnement de l'enseignement spécifique dispensé au conservatoire et participer activement à la vie musicale de l'établissement.</p>	
<p><b>Détail des missions :</b></p> <p>Au-delà des missions habituelles d'un enseignant du 1<sup>er</sup> degré, une affectation en CHAM implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrêter l'emploi du temps de la classe et aménager les horaires pour chaque domaine disciplinaire, en fonction de l'organisation et des contraintes de l'enseignement artistique ;</li> <li>➤ Accompagner les élèves dans les locaux de la structure partenaire et y assurer une partie de son service d'enseignement ;</li> <li>➤ Participer à des réunions avec les partenaires ;</li> <li>➤ Elaborer et conduire un projet de classe aménagée ;</li> <li>➤ Réguler et harmoniser les démarches des différents acteurs ;</li> <li>➤ Élargir les possibilités d'expression et de communication ;</li> <li>➤ Affiner les capacités auditives et analytiques et développer le sens critique et esthétique ;</li> <li>➤ Construire une culture artistique.</li> </ul>	
<p><b>Formation / Expérience professionnelle :</b> une expérience de chef de cœur et/ou une formation musicale seraient un plus.</p>	
<p><b>Savoir-faire / Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ouverture sur l'approche musicale</li> <li>➤ Compétences avérées dans le domaine musical (formation, pratique individuelle ou collective)</li> <li>➤ Conduite de chant choral</li> </ul>	
<p><b>Connaissances :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Culture musicale étendue et confirmée.</li> </ul>	

**Savoir-être / Qualités :**

- Sens du travail en équipe et capacité à travailler en partenariat
- Aisance relationnelle
- Capacités organisationnelles et capacités d'adaptation
- Organisation et conduite de réunions
- Disponibilité et engagement (concertations, réunions)

**Modalités de candidature :** Renseignement auprès de M. Delsert, conseiller pédagogique en éducation musicale (06 80 43 27 87). Envoyer CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avant le **vendredi 19 avril 2019** avec copie à [ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.p1d-gestionco@ac-aix-marseille.fr).